

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL MARDI, 2 JUIN 1847.

No. 44

LETTRE ENCYCLIQUE

DE N. S. P. LE PAPE PAR LA PROVIDENCE DIVINE PIE IX,

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques, pour implorer en faveur du royaume d'Irlande le secours de Dieu.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

L'active vigilance et le zèle assidu que les Pontifes romains nos prédécesseurs ont toujours montrés pour soulager par tous les moyens en leur pouvoir les nations chrétiennes, vous sont certainement connus, vénérables Frères, qui avez étudié et parcouru l'histoire de l'Eglise. Vous n'ignorez pas que cette salutaire et admirable sollicitude n'a pas embrassé seulement les besoins spirituels du peuple chrétien, mais qu'elle s'est encore étendue à toutes les calamités publiques dont une nation chrétienne a pu jamais être frappée. Les monuments de l'antiquité (1), comme ceux des siècles plus récents, l'histoire de notre époque et celle de nos pères en font également foi. A qui pouvait-il, en effet, et devait-il convenir davantage de se préoccuper de cette sollicitude paternelle pour le soulagement de tous les chrétiens, qu'à ceux-là mêmes en qui la foi catholique nous apprend à reconnaître les Pères et les Docteurs de tous les chrétiens? Vers qui les nations malheureuses pouvaient-elles plus naturellement chercher du secours qu'auprès de ceux qui, établis sur le fût de l'Eglise, ont prouvé dans tous les siècles, et par des faits éclatants, combien ils étaient pressés par la charité du Christ?

Excité par ce glorieux exemple de nos prédécesseurs, en même tems que par l'impulsion de nos propres sentimens, dès que nous avons appris que le royaume d'Irlande souffrait d'une excessive disette de grains et de la cherté de toutes les autres subsistances alimentaires, et que cette malheureuse nation était en proie à l'horrible assemblage de toutes les maladies qu'engendre la famine, nous avons aussitôt employé tous les moyens qui étaient en notre pouvoir, pour secourir d'aussi grandes infortunes. Nous avons prescrit à cet effet que dans notre capitale des prières publiques fussent adressées à Dieu, et nous avons exhorté le clergé, le peuple romain et tous ceux qui se trouvent à Rome, à porter secours à l'Irlande. Ainsi nous sommes parvenu, partie avec de l'argent que nous avons si volontiers donné nous-même, partie avec celui que le malheur des tems a permis de recueillir dans Rome, à réunir une somme que nous avons envoyée à nos vénérables frères les archevêques d'Irlande, pour être distribuée par leurs soins, selon les besoins des localités et l'indigence de leurs malheureux concitoyens.

Cependant, telles sont les lettres que jusqu'ici nous recevons de l'Irlande; les nouvelles qui nous arrivent chaque jour au sujet des calamités qui désolent cette île, et qui s'aggravent de plus en plus, sont telles, que notre cœur en est oppressé d'une douleur inexprimable, et qu'elles nous pressent plus vivement de venir au secours de ce malheureux peuple. Que ne devons-nous pas tenter, en effet, pour apporter quelque soulagement à cette nation, que de si grands fléaux accablent, quand nous savons si bien quelle est et quelle a toujours été la vénération du clergé et du peuple d'Irlande envers le Siège apostolique; de quel éclat, dans les tems les plus difficiles, a brillé la constance de ce peuple à professer la religion catholique; par quels labeurs le clergé d'Irlande s'est efforcé de propager la foi dans les contrées du monde les plus reculées: par quels témoignages enfin de pieux respect et de religieuse dévotion la nation irlandaise honore dans notre humble personne le bienheureux Pierre, et montre, pour nous servir des paroles du grand Léon, que dans son indigne héritier, la dignité du prince des apôtres ne s'éclipse pas.

C'est pourquoi, après avoir mûrement considéré un sujet si grave, et pris conseil de quelques-uns de nos vénérables frères cardinaux de la sainte Eglise romaine, nous avons résolu, vénérables Frères, de vous écrire cette lettre, afin de pourvoir avec vous aux besoins de la nation irlandaise.

En conséquence, nous vous invitons tous à ordonner dans vos diocèses et dans les pays soumis à votre juridiction, ainsi qu'il vient d'être fait à Rome, que pendant trois jours des prières publiques soient récitées dans les églises

(1) Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. IV, ch. 23: Lettre de Denys, évêque de Corinthe, au pape Sotere, dans laquelle il est dit que dès le berceau de la foi, l'Eglise romaine avait coutume d'envoyer aux chrétiens les secours nécessaires à la vie; et que cet usage était continué par le saint pontife Sotere. Dans le même Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. VII, ch. 5, le passage où est rappelée la lettre de Denys, évêque d'Alexandrie, au pape saint Etienne Ier., qui avait envoyé à la province de Syrie, comprenant l'Arabie, les subsistances dont elle avait besoin.—Il existe également une lettre de saint Basile au pape saint Damase, dans laquelle il est fait mention des subsides envoyés par le pape saint Denys à l'Eglise de Césarée.

et autres lieux sacrés, pour demander à Dieu, père des miséricordes, qu'il délivre le peuple irlandais d'une calamité si grande, et qu'il éloigne un semblable et si terrible désastre des autres Etats d'Europe et des autres contrées. Et pour atteindre ce but avec plus de zèle et plus d'efficacité, nous accordons sept années d'indulgences à ceux qui assisteront une fois à ces prières; quant à ceux qui pendant les trois jours prendront part à la récitation de ces mêmes prières, et qui, purifiés par le sacrement de pénitence dans la semaine du triduo, recevront le sacrement de la très-sainte Eucharistie, nous leur accordons en vertu de l'autorité apostolique, l'indulgence plénière.

Nous recommandons de plus très-vivement à votre charité, vénérables Frères, d'exciter par vos exhortations le peuple placé sous votre autorité, à secourir également par des aumônes la nation irlandaise. Nous savons qu'il n'est point nécessaire de vous rappeler, et la vertu de l'aumône et les fruits abondans qui en découlent pour mériter la clémence du Dieu bon et tout-puissant. Vous trouvez dans les Pères de l'Eglise, et particulièrement dans plusieurs sermons de saint Léon-le-Grand, les doctes et justes louanges données à l'aumône. Vous connaissez également l'admirable lettre écrite par saint Cyprien, martyr, évêque de Carthage, aux évêques de Numidie (1), et qui contient l'immortel témoignage de la singulière ardeur avec laquelle le troupeau confié à sa conduite pastorale, secourut par d'abondantes aumônes les besoins des chrétiens dans l'indigence. Vous pouvez aussi vous rappeler ces paroles de saint Ambroise, évêque de Milan: "L'éclat des richesses n'est pas dans les sacs d'argent du riche, mais dans les alimens donnés aux pauvres: c'est dans le sein de ces infirmes et de ces indigens que l'or brille davantage. Que les chrétiens le sachent, leurs richesses doivent leur servir à chercher, non ce qui leur est personnel, mais ce qui intéresse le Christ, s'ils veulent que le Christ les recherche." Nous espérons que par de telles considérations et par d'autres que votre charité saura vous suggérer, vous réussirez à être d'un grand secours à ces infortunés qui sont ici l'objet de notre sollicitude.

Nous pourrions terminer là cette lettre; mais au moment où, vous conformant à notre volonté, vous allez, vénérables Frères, ordonner des prières publiques, nous ne voulons pas omettre ce que nous rappelle jour et nuit notre préoccupation journalière, la sollicitude de toutes les églises. Elle est toujours là devant nos yeux, cette horrible et cruelle tempête depuis déjà longtemps soulevée contre l'Eglise universelle: notre âme se trouble en songeant quelle est la haine de l'ennemi contre le sanctuaire, et quelle conjuration impie s'est formée contre le Seigneur et contre son Christ. C'est pour quoi nous vous recommandons particulièrement de prendre occasion des prières publiques prescrites en faveur de l'Irlande, pour exhorter le peuple placé sous votre garde, à implorer en même tems le secours de Dieu pour l'Eglise universelle.

Et nous, vénérables Frères, nous vous donnons affectueusement la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 25 jour de mars de l'an 1847, la première année de notre Pontificat.

TRAIT TOUCHANT DE SA SAINTETÉ PIE IX.

Un enfant de douze ans avait une mère âgée, infirme et dans la misère, il écrivit directement au Pape pour lui dire qu'il avait besoin de 37 paoli, destinés à acheter divers objets indispensables à sa mère; il ajouta qu'il passerait le lendemain chez S. S. pour prendre les 37 paoli, si elle voulait bien le permettre.—Pie IX, qui ouvre lui-même toutes ses lettres, donna l'ordre qu'on amenât devant lui l'enfant s'il se présentait.—Admis devant S. S. l'enfant exposa de nouveau l'objet de sa demande; Pie IX lui donna une pièce d'or.—Oh! mais, Très-Saint-Père, dit l'enfant, cela ne fait que 20 paoli, et il m'en faut encore 17.—Le Saint-Père tira de sa bourse une nouvelle pièce d'or, la remit à l'enfant, qui ajouta en le remerciant: c'est trois paoli de trop, et je n'ai pas de quoi vous rendre.—Le Pape se mit à rire de la naïveté de l'enfant et lui dit de les garder; puis il le fit suivre pour s'assurer s'il faisait bien les comptes auxquelles cet argent était destiné.—

(1) Dans cette épître, saint Cyprien parlant des sommes recueillies à Carthage et envoyées aux évêques de Numidie pour le rachat des chrétiens, dit: "Nous vous avons envoyé cent mille sesterces d'écus que les prêtres et les fidèles qui sont auprès de nous ont recueillis ici dans l'Eglise que, par la grâce du Seigneur, nous sommes chargés de gouverner: vous les distribuerez selon que vous le jugerez plus utile."

Le jeune garçon exécuta en effet religieusement sa promesse, rentra dans le misérable réduit qu'occupait sa mère, et lui remit fidèlement les trois paoli qui lui restaient. Touché de son exactitude et de sa sincérité, Pie IX le fit revenir le lendemain, lui témoigna sa satisfaction, et lui annonça qu'il se chargeait désormais de son éducation et de son avenir—Merci, Très-Saint-Père dit l'enfant ; mais je ne puis accepter ; c'est moi qui fait la cuisine et le lit de ma mère, et je ne saurais la quitter.—Le Pape, plus ému encore de ce dernier sentiment, lui dit : eh bien ! puisque vous êtes si pauvres ta mère et toi, je me charge de tous les deux.

—•••••
B U L L E T I N .

Visite épiscopale.—Institut des Frères de St. Viator.—Le Commerce sur la Lettre Encyclique de Pie IX.—Missionnaires à Canton.—Protestation des catholiques à Londres.—Conversions, études et ouvrages de M. Bluntschli.

Nous anticipons la publication du présent numéro pour avoir occasion de donner le discours de Son Excellence à l'ouverture des Chambres.

Itinéraire de la visite épiscopale de 1847.

Ile du Pads,	S, 9,	Juin.
Sorel,	9, 10, 11, 12,	
St. Ours,	12, 13, 14, 15, 16,	
Stc. Victoire,	16, 17, 18,	
St. Aimé,	18, 19, 20, 21,	
St. Jude,	21, 22, 23,	
St. Barnabé,	23, 24,	
St. Hugues,	24, 25, 26, 27,	
St. Simon,	27, 28, 29,	
Stc. Rosalie,	29, 30, 1,	Juillet.
St. Dominique,	1, 2, 3,	
St. Pie,	3, 4, 5, 6, 7,	
St. Césaire,	7, 8, 9, 10,	
St. Damase,	10, 1, 12,	
St. Hyacinthe,	12, 13, 14,	
La Présentation,	14, 15, 16,	
St. Denis,	16, 17, 18,	
St. Charles,	18, 19, 20.	

MM. Porlier et Marcotte sont les deux prêtres qui accompagnent l'évêque dans la visite épiscopale.

—Nous publions avec plaisir la notice suivante que l'on a bien voulu nous communiquer sur l'un des nouveaux Instituts qui vont travailler à l'instruction de la jeunesse du pays.

L'association des Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de St. Viator est un Institut qui a pour fin l'enseignement de la doctrine chrétienne soit en public soit en particulier, le service de l'église dans les fonctions secondaires, et la direction d'ateliers pour y former de bons chrétiens et des ouvriers habiles soit dans les arts, soit dans les métiers. Ces bons Frères s'attachent surtout à être utiles à la classe des enfans pauvres. Cette Société, formée par le pieux M. Querbes, pasteur de Vourles, rendait déjà depuis quelques années des services importans à tout le diocèse de Lyon, lorsqu'elle fut spécialement recommandée au Souverain-Pontife, S. S. Grégoire XVI, par Mgr. Jean-Paul Gaston de Pins, Archevêque d'Amasie *in partibus infidelium* et Administrateur du diocèse de Lyon. Sur les lettres de l'Archevêque, les statuts et constitutions de cette Société furent examinés, à Rome, dans une congrégation de Cardinaux et finalement approuvés par le St. Père, ainsi que l'atteste un Décret du 21 septembre 1838, encore plus explicitement promulgué dans un Bref apostolique concernant la même affaire, donné à Rome le 31 mai 1839. Dès l'année 1829, les statuts de l'Association de St. Viator avaient été approuvés le 8 août, par délibération du Conseil Royal de l'Instruction publique en France ; et la Société elle-même fut autorisée par ordonnance du Roi, en date du 10 janvier 1830.

Cette Société se compose de trois-ordres de membres, 1^o. des Catéchistes-mineurs ou Aides-temporels qui sont pour le soin des églises et le service temporel de la communauté ; 2^o. des Catéchistes-formés, qui se livrent à l'enseignement ; 3^o. des Catéchistes-majeurs

ou Clercs paroissiaux qui peuvent être promus aux saints ordres et qui forment spécialement le corps dirigeant de la Société. On monte à ces différens degrés par cinq et dix années de permanence, dans les maisons de l'Institut, à la suite d'une année de postulat, avant son admission à un rang supérieur. La Société est gouvernée par un Directeur principal qui réside à la maison-mère, par des sous-Directeurs et des Régens locaux qui tous sont sous la juridiction des Ordinaires ou des Evêques diocésains. Cet Institut, outre les maisons de Noviciat, a des établissemens de deux genres, 1^o. des Juvénats ou pensionnats d'études ; 2^o. des Maîtrises ou Syndicats pour l'enseignement secondaire et pour les externes. On ne reçoit guère de sujets pour le noviciat au-dessous de dix-huit ans, ni au-dessus de trente ; pourvu d'ailleurs qu'ils aient les qualités requises pour le succès de l'œuvre.

Les trois Frères venus au pays pour commencer l'établissement de St. Charles de l'Industrie sont de la classe des Catéchistes-formés ; ce sont les Frères Champagnard, Feuillard et Chrétien, qui se sont rendus, vendredi dernier, à la splendide maison que l'honorable B. Joliette leur a fait construire dans le village déjà si prospère de l'Industrie.

—La lettre encyclique que le Pape Pie IX vient d'adresser à tous les archevêques et évêques en faveur de la malheureuse Irlande, est appréciée par le Commerce en des termes qui font honneur à l'impartialité de ce journal :

“ Un acte de piété réelle, de la part de Pie IX, ne surprend plus personne en Europe. Les cœurs se tournent vers cette éminente sainteté qui, dans Rome assaillie, montre encore au monde le spectacle unique de la grandeur purement morale. Mais ce que nous attendons avec anxiété, c'est que les fidèles obéissent à cette voix qui leur parle de charité effective. Pendant un hiver tout entier l'Irlande a souffert l'agonie sous les yeux de l'Europe. Une pitié stérile a seule répondu aux cris d'angoisse de tout un peuple mourant de faim et de froid. Il eût été facile à ces hommes que des intérêts politiques mettent en mouvement, de proposer et de réaliser un projet de contribution générale et volontaire en faveur de l'Irlande. Cette initiative d'humanité n'a pas été prise. Puisse-t-elle être inspirée aujourd'hui à nos évêques par la nouvelle encyclique de Rome ! ”

—Les catholiques ont tenu le 21 avril, à Londres, sous la présidence du comte de Shrewsbury, un meeting auquel assistaient plusieurs évêques et un grand nombre d'autres ecclésiastiques. On y a protesté contre l'exclusion dont les écoles catholiques sont frappées dans la répartition du crédit demandé par le gouvernement à la législature pour encourager l'éducation nationale.

—La corvette la *Bayonnaise*, commandée par M. Jurien de la Gravière, capitaine de corvette, a mis à la voile à Cherbourg, le 24 avril, pour se rendre en Chine, où elle transporte M. Forth-Rouen et les autres membres de la mission française, plusieurs missionnaires français et M. l'abbé Salvi, envoyé du gouvernement pontifical à Canton.

M. l'abbé Lanfranchi, aumônier de la division navale de la Chine, s'est aussi embarqué avec la mission sur la *Bayonnaise*. Le gouvernement a mis à la disposition de cet ecclésiastique un assortiment complet en ornemens, vases sacrés et autres objets nécessaires au culte. Plusieurs autres personnes ont également pris passage sur ce bâtiment, notamment trois missionnaires qui se rendent à Canton : M. M. Nicolas Brouillon, du diocèse de Langres ; Louis Frojet, de celui de Lyon, et Jean-Baptiste Vuilbert, du diocèse de Soissons.

—Le canton de Zurich vient aussi de fournir son contingent au nombre d'âmes privilégiées que le Seigneur se plaît à retirer des voies de l'erreur. M. E. Bluntschli, citoyen de la ville de Zurich, en possession d'une belle fortune et doué de talens très-distingués, s'est exclusivement voué à l'étude des langues et à la culture des sciences. Cette belle vocation lui avait ouvert les bibliothèques les plus riches de France et d'Allemagne. Là, son assiduité à fouiller tous les trésors de la littérature historique lui avait fait découvrir une multitude de faits diamétralement opposés aux récits des historiens de la réforme, et cette découverte avait profondément altéré la confiance qu'il avait accordée

à ces écrits apologetiques de l'œuvre de Zwingle et de Calvin. La marche progressive du protestantisme vers le rationalisme et la panthéisme, résultat dont il ne pouvait se dissimuler la conséquence logique, acheva l'œuvre que son horreur pour le mensonge avait commencée. Après s'être consciencieusement préparé à la grande œuvre de sa conversion, il vient de faire, au canton de Schwytz, profession de la foi catholique. Un des premiers ouvrages qu'il va faire paraître sera une histoire approfondie des missions du Paraguay. Il a en portefeuille d'importans documens historiques, dont plus tard il pourra faire usage pour l'instruction de notre âge si frivole et si pétri de préjugés.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— On écrit du Pont-de-Beauvoisin :

“ M. le curé de Saint-Bueil, canton de Saint-Geoire, a invité, le jour de Pâques, qui était aussi celui de la clôture du Jubilé dans sa paroisse, tous ses paroissiens pauvres à dîner à la cure. Quatre-vingts environ se sont rendus à l'invitation du pasteur. Pendant le repas, M. le curé, toujours empressé de soulager tous les malheureux, suivant les besoins de chacun, distribuait encore aux uns du tabac, aux autres du sel, à plusieurs de l'argent, à tous des conseils et des encouragemens. C'était vraiment, pour tous ces pauvres gens, un jour de joie et de résurrection au bonheur, qui ne s'effacera jamais de leur mémoire.”

— Cinq prêtres, élèves du séminaire des Missions-Etrangères, partis de Paris le 7 de ce mois, se sont embarqués au Havre le 15, sur un vaisseau faisant voile pour Pondichéry. Ce sont : M. Martin, du diocèse de Digac ; Bruyère, du diocèse de Puy ; Vauthier, du diocèse de Besançon ; Boujean et Boyer, du diocèse de Clermont.

— Les personnes pieuses, tant en France qu'en Belgique et en Allemagne qui par leurs dons généreux ont contribué à l'édification de la nouvelle église de Friederichstadt, royaume de Danemark, apprendront sans doute avec plaisir que cette église a été solennellement inaugurée le 1er novembre dernier, jour de la fête de tous les Saints, par le prêtre missionnaire desservant cette mission, Monseigneur l'évêque de Paderborn, provincial apostolique, sous la juridiction duquel se trouve la mission de Friederichstadt, n'ayant pu obtenir du gouvernement danois, malgré les promesses formelles qui lui en avaient été faites par le Roi, lors de son entrevue avec Sa Majesté, peu de mois auparavant, de pouvoir se rendre lui-même dans cette mission, livrée à d'incessantes vexations, pour procéder en personne à la consécration solennelle de la nouvelle église, et porter à cette partie de son troupeau, si éloigné et si digne de compassion, les consolations qui découlent avec tant d'abondance des paroles pleines d'unction de ce vénérable prélat.

— On lit dans l'Océan de Brest :

“ Tout le monde connaît à Brest M. Mareau, le neveu de l'intrépide général du même nom, le fondateur, dans notre ville, de la société de Saint-Vincent-de-Paul, le lieutenant de vaisseau à qui sa mère fit cette belle réponse, quand il alla la consulter sur les propositions que lui faisait la société de l'Océan de prendre le commandement de l'Arche-d'Alliance : “ Va, mon fils, suis l'inspiration de Dieu ; j'aime mieux te voir le dernier sur le martyrologe des saints, que le premier sur le cadre des officiers de la marine.” Ce fut après cette noble réponse que M. Mareau, commandant le vapeur le *Fulton*, donna sa démission qui ne fut pas acceptée par le ministre. Nous avons eu en différentes fois depuis des nouvelles de l'intrépide marin. Aujourd'hui nous ne résistons pas au désir d'entretenir nos lecteurs d'une cérémonie faite dans le détroit de Magellan, par le commandant de l'Arche-d'Alliance. C'était après avoir échoué entre l'île Sainte-Elisabeth et l'île Sainte-Marthe. L'équipage était jaloux de laisser dans ces lieux un souvenir de son passage. Pendant plusieurs jours, on travailla avec ardeur à la confection du signe auguste de notre rédemption. La croix achève fut descendue sur une île déserte, bénie par un des missionnaires, et plantée sur cette terre lointaine, d'où elle s'élève à une hauteur de 16 pieds. Les trois lettres D. D. M. *Deo dedicavit Mareau*, sont gravées sur le tronc de la croix ; 21 coups d'espingoles, tirés par le navire pavoisé, ont salué ce symbole de notre foi autour duquel ont été attachées de nombreuses médailles faciles à prendre par ceux qui viendront à passer devant cette île.”

BAVIÈRE.

— L'on apprend de Munich qu'un rescrit ministériel, daté du 23 mars, défend aux femmes de prononcer les vœux religieux avant l'âge de 33 ans accomplis, et qu'alors même il oblige les novices à subir seules, et hors de la présence de toute personne ecclésiastique, un minutieux interrogatoire de la part d'un commissaire laïque, chargé de bien s'assurer qu'elles ne subissent l'influence d'aucune contrainte, ni d'aucune persuasion. Aux évêques il est enjoint d'informer le ministère des cultes, d'avance et en tems utile, de toute prise d'habit ou profession qui se préparerait dans quelque couvent de leur diocèse. Ce rescrit a été directement adressé à toutes les Dames supérieures de monastères, en les prévenant que toute négligence à se conformer à ses clauses, annulerait l'effet des vœux prononcés, aux yeux de l'autorité civile. Les vocations pour le théâtre sont entièrement libres ; celles

des épouses du Seigneur ne le seront plus en Bavière. Il faut que le crédit de l'aventurière espagnole sur les nouveaux ministres bavarois soit bien grand, pour qu'elle ait réussi à leur arracher un rescrit qui, d'une part, porte si visiblement le cachet de la créature à laquelle le bon sens public l'attribue, et qui de l'autre doit de plus en plus indisposer la population catholique de Bavière. Qui dira où un si triste aveuglement pourra encore entraîner un prince jusque-là si sérieusement catholique.

ESPAGNE.

— Il est encore une fois question d'une modification du cabinet espagnol. Il s'agirait d'y faire entrer M. Olozaga ; nous saurons bientôt ce qu'il en faut croire.

— Les lettres de Madrid du 19 disent que l'on a vu avec plaisir ce jour-là le roi accompagner la reine à cheval à la promenade.

CHINE.

— Deux vaisseaux du roi de la Cochinchine sont arrivés à Singapor : à bord de l'un d'eux était le très-révéré Mgr. Dominique Lefebvre, évêque d'Isauropolis et vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale, chassé de nouveau de la Cochinchine par ordre du roi persécuteur.

— Mgr. Brunelli, archevêque de Thessalonique et secrétaire de la Propagande, a dû partir pour Madrid en qualité d'envoyé extraordinaire du Pape. On espère qu'il parviendra à régler les différends qui se sont élevés entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol ; car le Saint-Siège a fait toutes les concessions qu'il lui était possible de faire pour amener un arrangement.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Aujourd'hui à Trois heures, P. M. SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL s'est rendue avec les cérémonies ordinaires à la Chambre du Conseil Législatif du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence y faire requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette Chambre s'y étant rendue, Son Excellence a ouvert la Troisième Session du Second Parlement de la Province du Canada, par la harangue suivante du Trône :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'approuve un sincère plaisir de vous rencontrer, pour délibérer sur les intérêts importants qui nous sont confiés.

Les représentations qui ont été faites de la part de cette Province, et de celles qui l'avoisinent au sujet du Bureau de la Poste ont engagé l'attention sérieuse du Gouvernement impérial. Il est en mon pouvoir de vous informer, que les Ministres de Sa Majesté sont prêts à abandonner aux autorités de la Province le contrôle de ce Département, aussitôt que par une entente entre les diverses Legislatures des arrangemens auront été mûris pour assurer à l'Amérique Britannique du Nord un système de Bureau de Poste effectif et uniforme.

Un Statut passé dans la dernière Session du Parlement Impérial a conféré aux Legislatures Coloniales le pouvoir de rappeler les droits différentiels et devant imposés dans les Colonies en faveur des Produits Britanniques. Il est probable que par l'exercice de ce pouvoir vous pourrez donner des avantages au consommateur, sans faire tort au Revenu. Je recommande ce sujet à votre considération, et je vous soumettrai certaines communications qui y ont rapport, que j'ai reçues du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, ainsi que des Lieutenans Gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

On vous soumettra des mesures pour étendre plus généralement les facilités de l'Emmagasinage en entrepôt aux Ports de l'Intérieur, et pour effectuer des améliorations dans notre système commercial, qui toutes engageront, j'en suis convaincu, votre attention.

En conformité d'une adresse présentée par la Chambre d'Assemblée, dans le cours de la dernière Session, on a fait des recherches dans le but de constater la possibilité qu'il y aurait de construire un Chemin à Rails entre Québec et Halifax, et quel en serait le coût probable.

Le Gouvernement impérial a entrepris une exploration de la ligne proposée, qui est encore en progrès.

Je soumettrai pour votre information une dépêche du Secrétaire d'Etat démontrant les mesures que le Gouvernement de Sa Majesté se propose d'adopter pour remédier aux inconvéniens que les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord paraissent avoir soufferts de l'opération du Statut Impérial, pour la protection du droit de propriété littéraire.

En contemplation de la grande émigration à laquelle on peut s'attendre cette année, il a été pris des mesures pour pourvoir davantage à la réception et à l'assistance médicale des malades ; et pour augmenter les moyens de transporter ceux sans moyens d'existence dans des lieux où leur travail pourrait être requis. Le Parlement Impérial a fait un octroi plus considérable dans ce but. Quoiqu'il soit à craindre qu'il y aura beaucoup de dénuement et de souffrances parmi certaines classes d'émigrés qui arrivent dans cette saison, j'ai eu lieu de croire qu'ils seront accompagnés par un nombre plus qu'ordinaire de per-

sonnes possédant un capital, qui seront une acquisition pour la Province.

Messieurs de la P. Assemblée Législative,

J'ai ordonné que les comptes du Revenu et de la Dépense de l'année écoulée, ainsi que les Estimés pour l'année courante, soient mis devant vous.

Je vois avec plaisir qu'il y a une augmentation dans le Revenu provenant des Travaux Publics.

Je compte sur vous pour l'adoption des mesures nécessaires pour maintenir les établissemens et le crédit de la Province, et pour supporter le haut caractère de probité et de bonne foi dont le Canada a toujours joui.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Nous avons raison de bénir la Providence de nous avoir préservés de la calamité de la famine dont une autre partie de l'Empire a été douloureusement affectée, et je vous félicite sur la libéralité que les habitans de cette colonie de toutes classes et de toutes origines ont montrée en contribuant au secours de leurs infortunés co-sujets.

Je ne puis m'abstenir de mentionner le fait, qu'entre ceux dont la générosité a été si marquante dans cette occasion critique, sont nos frères les Indiens.

Les événemens de l'année dernière, quoiqu'exceptionnels j'usqu'à un certain point, indiquent qu'il y a une demande croissante en Europe pour les produits de ce Continent, et rendent de la plus haute importance pour les habitans de cette Province l'amélioration au plus haut point de ses avantages naturels, et de ceux qui s'y rattachent comme partie intégrante d'un Empire où abondent la richesse et la population.

J'ai l'intime conviction que vous apprécierez d'une manière convenable la responsabilité qui pèse sur le Parlement dans cette conjoncture, et que par une législation sage vous vous efforcerez de donner toute l'extension et le développement possible au commerce, aux facultés productives et aux ressources de la Province, et de donner à ses institutions la prise sur les affections du peuple qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social.

Je suis prêt à co-opérer de bon cœur avec vous dans toutes les mesures propres à atteindre ces objets importants, et je suis autorisé à vous réitérer l'assurance du désir sincère de Notre Gracieuse Reine de promouvoir la prospérité du Canada, et le bonheur de ses habitans.

Bureau du secrétaire,

Montréal, 22 mai 1847.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de faire les nominations suivantes, savoir :

John Hilliard Cameron, écrivain, pour être membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté, dans et pour la province du Canada.

Joseph-André Tachereau, écrivain, pour être juge de Circuit, dans et pour le district de Québec.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,

Montréal, 27 mai 1847.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général appeler au Conseil Législatif de cette province.

Hamnett Pinhep, du township de March, et James Ferrier, de la cité de Montréal, écrivain.

Bureau du secrétaire,

Montréal, 29 mai 1847.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de nommer :
Henry Sherwood, écrivain, pour être membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté dans et pour la province du Canada, et

Pour être procureur général de Sa Majesté, dans et pour cette partie de la province ci-devant Haut-Canada, en la place de l'hon. William Draper qui a résigné.

Bureau du Secrétaire,

Montréal, 31 Mai, 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer
L'Honorable Peter McGill, Orateur du Conseil Législatif de la Province du Canada, en la place de l'Honorable R. E. Caron, et
Aussi, Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté, dans et pour la dite Province.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Montréal, 1er. Juin, 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général appeler au Conseil Législatif de cette Province Roderick Matheson, de Perth, Ecuyer.

Bureau du Secrétaire,

Montréal, 2 Juin, 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire la nomination suivante, savoir :

Charles Joseph Chaussegros DeLéry, Ecuyer, pour être Greffier de l'Honorable Conseil Législatif de la Province du Canada, en la place de James Fitzgibbon, Ecuyer.

Accident, un enfant noyé.—Vendredi dernier le 28 mai, Louis-Charles-Antoine, fils cadet du Dr. J. Bte. Brousseau éc., s'est noyé à Belœil sur la terre d'un nommé Toussaint Patenaude. Ce jeune enfant âgé seulement de 4 ans et 3 mois s'amusa à jouer avec quelques autres de ses petits caramales près d'un trou pratiqué dans le champ pour faire de la brique. S'étant avancé trop près du bord, il tomba dans le trou plein d'eau. Le Dr. Brousseau entendant des cris courut à l'endroit de l'accident et jugea de son désespoir en voyant son fils noyé.

L'indignation des habitans de Belœil était au comble contre le nommé Toussaint Patenaude, qui par sa négligence a été la cause involontaire de cet accident. L'an dernier, un autre enfant fut noyé à la même place et les magistrats avaient recommandé à M. Patenaude de combler son trou. Il n'en fit rien. Aujourd'hui combien ne doit-il pas regretter sa coupable négligence !

Revue Canadienne.

—Les derniers rapports de la Grosse-Isle sont désolants. Il y a maintenant 1300 malades à la fois ! 40 vaisseaux ayant à leur bord 13000 émigrés sont à la station. La mort et la famine, nous dit la Gazette de Québec de ce matin, font autant de ravages à la Grosse-Isle qu'en Irlande. Il y a déjà 100 orphelins. Jeudi dernier 64 personnes sont mortes parmi lesquelles un médecin venu avec eux.

Affreuse détresse.—Les récits effrayans de la misère horrible qui règne en Irlande, ont excité parmi nous une vive sympathie qui s'est traduite par de généreuses offrandes ; mais l'effet en est bien autrement poignant lorsque des souffrances, même moindres à beaucoup près, que celles que nous rapportent les journaux, sont ressenties presque sous nos yeux ; c'est donc avec le sentiment le plus douloureux que nous racontons le fait suivant que nous tenons de l'un des témoins. Une famille d'émigrés composée d'un homme d'une femme et de plusieurs jeunes enfans débarquait près du marché de la Basse-Ville. Un marchand qui passait près de là, posa à terre, un panier rempli de poisson frais. La famille affamée se jeta sur le panier et les personnes qui étaient présentes eurent beaucoup de peine à empêcher les enfans de dévorer la chair crue, qu'ils avaient déjà entamée et à laquelle il se cramponnaient avec désespoir, ne comprenant pas qu'on ne voulait la leur disputer que pour leur donner de meilleurs alimens. Une petite souscription spontanée fournit en un instant à ces infortunés du pain et d'autres provisions dont ils avaient été privés probablement depuis longtems.

En vérité, le gouvernement anglais devrait pouvoir aux premiers besoins de ceux qui trouvent les moyens de gagner nos plages, car s'ils doivent périr de faim et de misère en touchant le sol américain et nous apporter des maux que nous ignorons encore, notre législature devrait s'opposer à l'entrée de tous les bâtimens chargés d'émigrés qui n'auraient pas les moyens de satisfaire à certaines conditions propres à assurer leur existence ou du moins les mettre en état de se mettre à l'ouvrage. *Canadien.*

SUISSE.

—Après le vote de la majorité du grand-conseil de Berne, en faveur du docteur Zeller, la faction radicale, pressée de jouir des fruits de sa victoire, a pris l'offensive contre la religion de l'Etat. Vingt membres du grand-conseil ont formulé, signé et déposé sur le bureau une motion tendante à prononcer la destitution générale de tous les ministres du canton, laissant aux communes le droit et le soin de proposer au gouvernement les individus auxquels il leur plairait de confier leurs chaires. La véritable tendance de cette motion n'a rien d'équivoque ; elle renferme une déclaration de guerre contre le clergé réformé tout entier, sauf à distinguer et à pouvoir ensuite de meilleurs bénéfices ceux de ses membres qui s'étaient affiliés au club de l'Ours. La mesure proposée, si elle est adoptée, produira nécessairement un schisme confessionnel de l'espèce de celui qui partage le clergé vaudois en ministres officiels et en pasteurs d'une église indépendante. À la vue de ces déchiremens intérieurs, au sein de l'hérésie protestante, qui ne se souviendrait de ces paroles du Sauveur : *Si donc Satan est divisé contre lui-même, comment subsistera son royaume ?*

M. ROMUALD TRUDEAU, apothicaire, a transporté son établissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE,

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

(Ils ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tous ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut ; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin il feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELLEAU & LAMOTHE.

Montréal, 25 Mai 1847.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire.	Montréal.
J. MARTINEAU, prêtre, vicaire.	Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège.	Ste. Anne.
VAL GUILLET.	Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELIENGER, PRÊTRE, EDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.